

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

1er trimestre 2017/2018 - Ecole de Bourg Lastic - classe Maternelle

Animateur référent : Alexis PIERSON

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

.....

de 15h00 à 16h30	Activités proposées	Inscription (cocher la réponse)		Remarques
		oui	non	
Mardi 5 septembre	PS : Jeux d'éveil et de manipulation, MS : Activités manuelles, GS : Jeux de coopération			
Jeudi 7 septembre	PS et MS : Activité de motricité, GS : Activités manuelles			PS et MS : tenue de sport
		oui	non	
Mardi 12 septembre	PS : Jeux d'éveil et de manipulation, MS : Activités manuelles, GS : « cadre à modeler »			
Jeudi 14 septembre	PS et MS : Activité de motricité, GS : Activités manuelles			PS et MS : tenue de sport
		oui	non	
Mardi 19 septembre	PS : Jeux d'éveil et de manipulation, MS : Activités manuelles, GS : « cadre à modeler »			
Jeudi 21 septembre	PS et MS : Activité de motricité, GS : Activités manuelles			PS et MS : tenue de sport
		oui	non	
Mardi 26 septembre	PS : Jeux d'éveil et de manipulation, MS : Activités manuelles, GS : « cadre à modeler »			
Jeudi 28 septembre	PS et MS : Activité de motricité, GS : Activités manuelles			PS et MS : tenue de sport
OCTOBRE				
Mardi 3 octobre	PS : Jeux d'éveil et de manipulation, MS : Activités manuelles, GS : « cadre à modeler »			
Jeudi 5 octobre	PS et MS : Activité de motricité, GS : Activités manuelles			
		oui	non	
Mardi 10 octobre	PS : Jeux d'éveil et de manipulation, MS : Activités manuelles, GS : « cadre à modeler »			
Jeudi 12 octobre	PS et MS : Activité de motricité, GS : Activités manuelles			PS et MS : tenue de sport
		oui	non	
Mardi 17 octobre	PS : Jeux d'éveil et de manipulation, MS : Activités manuelles, GS : « cadre à modeler »			
Jeudi 19 octobre	PS et MS : Activité de motricité, GS : Activités manuelles			
VACANCES DE LA TOUSSAINT : Ouverture du Centre de Loisirs, 3/17 ans, du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre 2017				
Mardi 7 novembre	PS : Jeux de construction et d'éveil, MS et GS : Sport			MS et GS : Tenue de sport

Jeudi 9 novembre	PS : Activités manuelles, MS et GS : Parcours et motricité			MS et GS : Tenue de sport
		oui	non	
Mardi 14 novembre	PS : Jeux de construction et d'éveil, MS et GS : Sport			MS et GS : Tenue de sport
Jeudi 16 novembre	PS : Activités manuelles, MS et GS : Parcours et motricité			MS et GS : Tenue de sport
		oui	non	
Mardi 21 novembre	PS : Jeux de construction et d'éveil, MS et GS : Sport			MS et GS : Tenue de sport
Jeudi 23 novembre	PS : Activités manuelles, MS et GS : Parcours et motricité			MS et GS : Tenue de sport
		oui	non	
Mardi 28 novembre	PS : Jeux de construction et d'éveil, MS et GS : Sport			MS et GS : Tenue de sport
Jeudi 30 novembre	PS : Activités manuelles, MS et GS : Parcours et motricité			MS et GS : Tenue de sport
DECEMBRE				
Mardi 5 décembre	PS : Jeux de construction et d'éveil, MS et GS : Sport			MS et GS : Tenue de sport
Jeudi 7 décembre	PS : Activités manuelles, MS et GS : Parcours et motricité			MS et GS : Tenue de sport
		oui	non	
Mardi 12 décembre	PS : Jeux de construction et d'éveil, MS et GS : Sport			MS et GS : Tenue de sport
Jeudi 14 décembre	PS : Activités manuelles, MS et GS : Parcours et motricité			MS et GS : Tenue de sport
		oui	non	
Mardi 19 décembre	PS : Jeux de construction et d'éveil, MS et GS : Sport			MS et GS : Tenue de sport
Jeudi 21 décembre	PS : Activités manuelles, MS et GS : Parcours et motricité			MS et GS : Tenue de sport
VACANCES DE NOEL : pas d'ouverture de l'Accueil de Loisirs				

[...]

Ce programme peut être modifié mais des activités de remplacement seront proposées. Ces activités sont gratuites et non obligatoires.

Pour participer, l'enfant doit être inscrit et son dossier d'inscription à jour (fiche de renseignements, fiche sanitaire, fiche d'inscription aux TAP et règlement intérieur signé).

Attention, si l'enfant ne participe pas aux activités périscolaires, il appartiendra aux parents ou personnes autorisées par les parents de venir le chercher après la classe (à 15h00 les lundis et vendredis).

Pour faciliter l'organisation de ces activités, l'absence de l'enfant devra être signalée par écrit (dans le cahier de votre enfant) ou en contactant la Communauté de communes au 04 73 21 88 68.